



FORMATION ANIMATEUR MARCHE D'ENDURANCE

Référentiel de formation

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Objectifs et prérogatives

La formation de spécialité d'animateur de marche d'endurance a pour objectif de former des animateurs aptes à organiser, mener et animer des marches d'endurance à allure contrôlée dans la limite des prérogatives de leur qualification (SA1 = uniquement de jour, BFARP = sans restriction), en toute sécurité.

Les animateurs exercent en autonomie et bénévolement cette activité, auprès de tous publics, sur des itinéraires balisés ou non. Ils sont capables de promouvoir l'activité et de communiquer autour de celle-ci au sein de leur structure.

1. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié FFRandonnée (saison en cours)
- Être titulaire de la qualification animateur 1er niveau (SA1) ou du brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre (BF ARP),
- Être titulaire du PSC 1, d'un diplôme admis en équivalence de moins de 5 ans, ou d'une attestation de mise à niveau de moins de 5 ans,
- Avoir participé au minimum à 3 marches d'endurance à allure de 6km/h de 25 km minimum dont au moins une de 50 km.

2. Organisation pédagogique de la formation et contenus

La formation au diplôme d'animateur de marche d'endurance, est organisée par la Fédération ou ses comités régionaux. Cette formation se déroule en 2 temps :

1/ Une visioconférence, suivie d'une phase de formation à distance (FAD). Un dossier préparatoire sera demandé aux stagiaires à l'issue de la FAD, à adresser aux formateurs au plus tard 8 jours avant la formation en présentiel.

2/ Une formation de 2 jours en présentiel. L'évaluation des stagiaires est réalisée en situation tout au long de la formation.

Le volume horaire total de la formation est de 30 heures :

- Visioconférence : 2h
- FAD : 10 heures
- Travail préparatoire : 4 heures
- Stage présentiel : 14 heures

3. Documents à fournir à l'inscription

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Copie licence FFRandonnée (saison en cours)
- Copie du BFARP ou attestation réussite SA1
- Copie de l'attestation PSC1 ou équivalent
- Copie des brevets Audax® ou attestations de participation aux marches d'endurance exigées.





4. Modalités d'évaluation

Le stagiaire est évalué au cours du stage présentiel :

- sur les acquis de la Formation à Distance par le biais de quiz en introduction de chaque séquence qui permettent d'apporter un complément d'information sous forme de cas pratiques,
- sur le travail de préparation du tableau et du briefing de marche évaluative,
- sur la conduite de la marche évaluative en assurant le rôle de serre-file, et d'animateur pendant une durée définie.

Ces étapes permettent d'évaluer sa capacité à :

1/ Maîtriser le cadre réglementaire d'encadrement des activités de marche d'endurance et d'organisation d'éventuels brevets Audax®,

2/ Préparer et organiser une activité de marche d'endurance à allure contrôlée, un brevet Audax®,

3/ Encadrer et animer une activité de marche d'endurance à allure contrôlée, un brevet Audax®,

4/ Assurer la sécurité du public et des tiers,

5/ Participer au fonctionnement des structures (association, comité, fédération) et promouvoir leur existence, leurs valeurs...

Le stagiaire est évalué :

- au cours des séquences de capitalisation des acquis FAD, au travers d'un quiz en introduction de chacune. Si nécessaire, les sujets non acquis à cette occasion pourront faire l'objet d'une évaluation complémentaire à l'issue des séquences en présentiel.
- sur la réalisation en séance présentielle du tableau de marche associé à la carte destinés à préparer la marche évaluative,
- sur les éléments de présentation aux participants de la marche évaluative établis en séance présentielle,
- lors de la conduite d'un tronçon tiré au sort de la marche évaluative au cours duquel il assurera successivement le rôle de serre-file et d'animateur.

La marche évaluative sur le terrain est organisée (composition des groupes et ordre de passage) par les formateurs afin de permettre à chaque stagiaire de pratiquer, pendant au moins **20 minutes** dans le rôle d'animateur et **20 minutes** dans le rôle de serre-file.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire est **évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items**. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter à une nouvelle épreuve d'évaluation dans des conditions équivalentes.

Au préalable, le responsable du stage proposera au stagiaire un rattrapage suivant les modalités les mieux adaptées à la situation avec un accompagnement spécifique, dans un délai qui ne dépassera pas la fin de la saison sportive suivante.